



## Arrêté

Portant permis de stationnement

**Mairie de l'Île Bouchard**

Le Maire de la commune de l'Île Bouchard,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de Monsieur Korcik Nicolas domicilié au 72b rue Gustave Eiffel 37500 à Chinon en date du 22 novembre 2023 qui souhaite effectuer la pose d'un distributeur de pizzas en occupant temporairement le domaine public sur le parking de la Guébrie 37220 à l'Île Bouchard ;  
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

## ARRÊTÉ

### Article 1

Le mardi 12 décembre 2023 de 08 heures à 17 heures, Monsieur Korcik Nicolas demeurant au 72b rue Gustave Eiffel 37500 à Chinon est autorisé à procéder à la pose d'un distributeur de pizzas sur le parking de la Guébrie 37220 à l'Île Bouchard.

### Article 2

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Réserve de 6 places de stationnement sur le parking de la Guébrie.

### Article 3

La signalisation sera mise en place par les agents services techniques de l'Île Bouchard.

### Article 4

Monsieur Korcik Nicolas est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

### Article 5

Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de l'Île Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'Île Bouchard, l'ASVP de l'Île Bouchard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Île Bouchard le 27 novembre 2023

Arrêté n° 2023-11-219	
PUBLIÉ LE	27/11/2023
<b>ACTE EXÉCUTOIRE</b>	

Le Maire,  
Nathalie VIGNEAU